Charte des valeurs de Plaine Commune Promotion

En adhérant à Plaine Commune Promotion les membres s'engagent

- À faire vivre et développer l'association en s'impliquant personnellement dans la vie de celle-ci.
- À répondre aux invitations en participant à chaque fois que possible à ses événements et en les diffusant.
- À exercer leur métier en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : honnêteté, respect de la personne et de la confidentialité professionnelle.
- À contribuer par leur comportement et la qualité de leurs actions à renforcer l'image de l'association de façon à développer son rayonnement auprès des acteurs économiques et institutionnels du territoire, du département et de la région et accroître sa notoriété.
- À œuvrer dans un esprit de partenariat, en manifestant de la bienveillance vis-à-vis des autres membres de l'association aussi bien en interne qu'à l'extérieur.
- À republier si possible les communications de l'association et à envoyer les invitations auprès de ses pairs afin d'accroître la visibilité et le nombre de membres potentiel.
- À proposer, leur expertise au service des adhérents et à s'engager autant que possible dans la vie des Commissions.
- À promouvoir et recommander autant que possible les compétences professionnelles des autres membres de l'association auprès de leur réseau et à faire jouer, dans toute la mesure du possible, la complémentarité entre les membres.
- À diffuser mes besoins et mes offres d'affaires aux membres de PCP
- À s'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté par un autre membre.
- À être en règle par rapport à toute obligation légale, fiscale et à respecter la propriété intellectuelle.
- À ne pas divulguer les coordonnées (carnet d'adresses) des autres membres sans leur autorisation
- À véhiculer une image positive de PCP et faire connaître les succès obtenus grâce aux relations construites au sein de PCP

L'utilisation abusive du fichier des membres ou de ses partenaires à des fins commerciales est interdite. Le développement de business entre membres se fera dans des cadres prévus à cet effet (club des dirigeants, évènements spécifiques...)

La signature de cette Charte se fait à l'adhésion et engage moralement le signataire à respecter les principes et les valeurs de l'association.

Fait à
le

Nom de l'entreprise :
Nom et fonction du représentant de l'entreprise :
Coordonnées (adresse postale, téléphone et mail) :
Signature :